



Délibération n° 25	Conseil Municipal du lundi 24 décembre 2018
Service Subventions	Domaine de compétence : 7.5.1 – Demande de subventions
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"><p>Date de convocation : 20/12/2018 Membres présents : 25 Membres ayant donné pouvoir : 8 Membre(s) excusé(s) : 0 Membre(s) non excusé(s) : 0 Nombre de votants : 33 Affiché le 26/12/2018</p></div>	<p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur BONVOISIN Lucien, Monsieur CADET Frédéric, Madame HANQUEZ Kathy, Monsieur GHEZAL Bagdad, Madame DELSAUX Dominique, Monsieur BAILLET Sébastien, Madame MAILLART Maryse, adjoints, Monsieur RAMET Christian, Monsieur ANDRE Gérard, Monsieur DACHICOURT Joël, Madame BOUTOILLE Josiane, Monsieur GOSSELIN Jean-Michel, Madame PERRAULT Charlotte, Madame GHEZAL Martine, Madame LISIK Marie-Antoinette, Monsieur THIEBAUX Pascal, Monsieur SAGNIER Stéphane, Madame CODRON Stéphanie, Monsieur BOUCHART Georges, Monsieur GRAVET Francis, Monsieur YDEE Edouard, Madame VAMBRE Monique, Monsieur HAGNERE Jean-Paul, Monsieur LAMOUR Jean-Pierre, conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur GHESELLE à Monsieur Philippe FAIT, Monsieur BRIHIER Yvon à Monsieur BONVOISIN Lucien, Madame ROMANCANT Isabelle à Madame Monique VAMBRE, Madame BEAURAIN Christelle à Madame BOUTOILLE Josiane, Madame CAFFIER Laurie à Madame HANQUEZ Kathy, Madame COUSIN Angélique à Madame GHEZAL Martine, Monsieur LEROY Francis à Monsieur GRAVET Francis, Monsieur KASPRZAK Richard à Monsieur GHEZAL Bagdad</p> <p>Absent (s) excusé (s) :</p> <p>Absent (s) non excusé(s) :</p> <p>Votants : 33</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien BAILLET</p>
Objet : DETR 2019	
Rapporteur : Monsieur le Maire	
Synthèse de la délibération :	DETR 2019– Appels à projets Travaux de rénovation de la Brigade de Gendarmerie – 2ème phase

Vu les articles L. 2334-32 à L 2334-39 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la circulaire préfectorale du 8 décembre 2018 fixant les modalités d'attribution de la DETR 2019,

Vu les opérations éligibles au titre de la programmation 2019,

Considérant :

- le programme pluriannuel de travaux défini pour la remise en état des logements vétustes et dégradés de la Gendarmerie,

- la 1ère phase de travaux réalisée au cours de l'année 2018 qui a permis le remplacement des menuiseries et le ravalement des façades,
- que dans la continuité, il convient d'engager la 2ème phase de travaux de rénovation et de remise en état des logements,
- le coût estimatif HT de l'opération s'élevant à la somme de 41 660,00 €uros HT
- que ces travaux de rénovation sont éligibles à la DETR 2019,
- le plan de financement qui s'établit comme suit :

- DEPENSES HT	- RECETTES
Travaux divers 41 660,00 €	- DETR (25 %)..... 10 415,00 €
	- FONDS PROPRES..... 31 245,00 €
TOTAL DEPENSES..... 41 660 00 €	- TOTAL RECETTES 41 660,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal d' :

1°) approuver la 2ème phase des travaux de rénovation des bâtiments de la gendarmerie selon le plan de financement repris ci-dessus;

2°) autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention au taux maximum au titre de la DETR 2019, à hauteur de 10 415,00 €uros, soit 25 % du montant HT des travaux.

La délibération est adoptée par 31 voix pour et 2 abstentions

Vu pour être affiché le 26 Décembre 2018 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Philippe FAIT



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.